REGLEMENT
ARWS 2014
RAID IN FRANCE

Back to Nature

Article 1	**Concept**
Article 2	**Organisation**
Article 3	**Assurance**
Article 4	**Matériel mis à disposition**
Article 5	**Coureurs / Supporters / Reporters**
Article 6	**Course**
Article 7	**Matériel obligatoire**
Article 8	**Médicalisation**
Article 9	**Marquage**
Annexe I	**Certificat de natation**
Annexe II	**Certificat médical d'aptitude**
Annexe III	**Certificats de qualifications techniques**
Annexe IV	**Certificat d'orientation**
Annexe V	**Liste du matériel obligatoire et médical**

Article 1 - CONCEPT

Raid In France est une course d'aventure multisport, courue en équipe, organisée dans un environnement naturel. Elle se courre sous forme d'expédition sur le territoire français et limitrophe.
Raid In France est l'étape française du circuit ARWS – Adventure Raid World Series - qui comprend actuellement 11 courses, établies dans 11 pays différents. Chaque année l'une de ces étapes devient la finale mondiale de l'année : ARWC - Adventure Racing World Championship.

Les équipes, composées de 4 coureurs dont au moins une féminine, progressent en totale immersion dans la nature, en orientation et en autonomie complète pour une durée de 5 à 7 jours sans interruption.

La stratégie, l'intelligence, la responsabilité et la capacité d'effectuer un effort en groupe seront aussi importantes que la capacité d'endurance individuelle.

Tous les coureurs, les membres de l'organisation, les bénévoles et les partenaires de l'ARWS 2014 - Raid In France seront signataires de notre charte "Back to nature", un document qui entend donner à chacun les moyens de vivre une course dans le respect et au plus près de la nature. Cette charte est porteuse de notre état d'esprit, de nos ambitions et de notre volonté de reconsidérer les territoires que nous traversons. Elle s'illustre par un certain nombre d'obligations pour les coureurs et l'organisation.

Article 2 - ORGANISATION

L'ARWS 2014 - Raid in France est organisé par l'association SPORT & NATURE PROMOTION. Cette association est régie par la loi 1901 et enregistrée à la préfecture du Rhône sous le numéro : W691067698.

Raid in France fait partie du circuit mondial « Adventure Racing World Series » (ARWS).
Directeur de l'événement et de course : Pascal Bahuaud
Directeur de course adjoint : Thierry Grisard
Responsable médical : Olivier Borson
Responsable technique : Michel Denaix
Responsable opérationnel : Brice Rassinieux
Communication : Nancy Furer

La coordination de l'ARWS et de l'ARWC est assurée par la société Geocentric Outdoors (Australie).
Responsables de la société : Craig Bycroft et Louise Foulkes. www.arworldseries.com
L'organisation de l'ARWS 2014 - Raid in France est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature. Elle pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.

L'ARWS 2014 - Raid in France est un évènement sur sélection et invitation. L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout concurrent ou toute équipe.

L'inscription est fixée à 2750 euros par équipe. L'inscription comprend l'organisation générale de l'épreuve, l'organisation sur le terrain, la mise en place de moyens de sécurité, la médiatisation.

Pour l'ARWS 2014 - Raid in France, toute équipe doit être constituée de :

- 4 coureurs dont au moins une féminine (sauf dérogation spéciale de l'organisation).

Les coureurs déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire.

Les coureurs, les supporters et leurs proches déclarent connaître les risques inhérents aux activités pratiquées lors de la compétition, accepter pleinement les risques d'une telle compétition et s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas d'accident, d'enlèvement, de disparition.

L'organisation s'engage à respecter une obligation de moyens pour assurer la sécurité dans toute la mesure du possible. Elle appelle l'attention sur l'impossibilité de s'engager sur une obligation de résultat.

En cas de force majeure (guerre, catastrophe naturelle, grève, épidémie) l'épreuve sera annulée.
En cas d'annulation, l'organisation fera tout ce qui est en son pouvoir pour rembourser les droits d'inscription de chaque équipe.

Les coureurs et les supporters acceptent sans restriction l'utilisation par l'organisation de toutes images et actions, photographiées, tournées et/ou sons enregistrés avant, pendant et après l'événement.

Les droits sur le concept, le règlement, la marque, les photos, les images vidéo, le film de l'ARWS 2014 – Raid in France sont protégés par l'association SPORT & NATURE PROMOTION.
La langue officielle de l'ARWS 2014 – Raid in France est le français. En cas de litige, seule la version française fera référence. Une traduction en anglais sera réalisée lors du briefing de présentation. L'ensemble des documents de course sera disponible en français et/ou en anglais.

Article 3 - ASSURANCE

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile organisateur conformément à la législation en vigueur. Cette police garantit la responsabilité civile des organisateurs de l'ARWS 2014 – Raid in France pour les dommages causés aux tiers, dans le cadre de l'application du présent règlement, de ses annexes, et de l'ensemble des directives de course.

Cette assurance ne couvre en aucun cas le rapatriement de coureurs, de supporters, de reporters malades ou blessés. Il ne s'agit pas non plus d'une assurance individuelle accident au profit des coureurs, des supporters et reporters.
Il appartient aux coureurs, aux supporters et reporters de souscrire à une police d'assurance en responsabilité civile. Une copie de cette police doit figurer dans les documents fournis avec le dossier d'inscription. L'organisation de la course incite fortement les concurrents à souscrire à une assurance individuelle accident et rapatriement. L'assurance rapatriement est obligatoire pour les équipes étrangères.

Les coureurs, les reporters ou toute personne accréditée, s'engagent sur Raid in France en pleine connaissance des risques qu'ils prennent et signent la convention de responsabilité qui figure avec le dossier d'inscription. Ils s'engagent sous leur pleine et entière responsabilité. Ils dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité pénale et/ou civile en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait survenir à l'occasion de l'ARWS 2014 – Raid in France.

Les équipes sont entièrement responsables de leurs véhicules, des objets et matériels personnels. En cas de perte, de vol, de détérioration de ces matériels et effets, la responsabilité de l'organisation du raid ne pourra être retenue.

Article 4 – MATERIEL MIS A DISPOSITION

L'organisation procède à la perception d'un chèque de caution lors des vérifications administratives. Toute équipe doit établir ce chèque de caution pour pouvoir participer à la course.
L'objectif de cette caution est de couvrir financièrement toute dégradation, perte ou vol de matériel mis à la disposition des coureurs par l'organisation.
Ce chèque de caution est remis à l'équipe en fin de course si elle n'a fait l'objet d'aucune constatation.

Liste du matériel mis à disposition par l'organisation

- un règlement
- un jeu de cartes au 1/50 000 par équipe,
- un jeu de road book par équipe,
- une balise GPS de positionnement par équipe,
- Une carte SIM à insérer dans un téléphone portable (réseau SFR ou Vodafone)
- Certains matériels sportifs nécessaires : 2 canoës biplaces par équipe, 1 raft + 4 pagaies + 4 gilets
- 4 chasubles de course.
- 4 chevaux.

Article 5 - COUREURS / SUPPORTERS / REPORTERS

Tous les coureurs et les reporters doivent être âgés de plus de 18 ans.

Ils doivent porter en permanence le marquage « ARWS 2014 – Raid in France» :
- dès la remise des dossards sur tous les points officiels
- pendant la course,
- lors de tous les contacts avec les médias.

Tout coureur ou reporter, peut-être à tout instant, contrôlé par l'organisation à ce sujet.

Tous les coureurs, les supporters et les reporters doivent respecter le code de la route.
L'organisation n'est pas responsable des infractions routières commises par les coureurs, les supporters et les reporters avant, pendant ou après la course.

5.A. LES COUREURS

Toute équipe affirme détenir un coureur capable de s'orienter à la boussole, de nuit ou par temps de brouillard (annexe III).
Toute équipe atteste être conforme aux conditions d'inscription et de participation (fiche site Internet).
Tout coureur atteste savoir nager par le biais du certificat de natation (annexe II).
Tout coureur atteste être apte à participer à l'ARWS 2014 – Raid in France par le biais du certificat médical d'aptitude (annexe I).
Ce certificat doit être signé par un médecin et l'original doit être remis à l'organisation durant les vérifications administratives. Ce certificat doit obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement (trek, VTT, kayak, raft, canyoning, atelier de cordes) et spécifier « en compétition ».
De son côté, tout coureur atteste être médicalement apte à participer à l'ARWS 2014 – Raid in France - et n'être sujet à aucune contre-indication connue de lui-même, par le biais du certificat coureur.
Tout coureur peut se voir interdire de poursuivre la course pour raison médicale.
Tout coureur affirme avoir obtenu les qualifications requises par le biais des certificats de qualifications techniques (annexes IV et V).
Ces certificats doivent être signés par un professionnel (Brevet d'état et/ou guide de Haute Montagne) et les originaux doivent être remis à l'organisation durant les vérifications administratives.

Tout coureur doit suivre les indications fournies par le Road-book Coureurs.

5.B. LES SUPPORTERS

Sont considérés comme supporters l'ensemble des personnes ayant un lien avec l'équipe : amis, familles, partenaires, etc…

Les supporters peuvent voir les équipes uniquement sur le lieu de rassemblement de l'organisation, sur des aires de transition spécifiés (AT) ou sur des points de vue (PV) désignés par avance par les organisateurs de la course. Le règlement additionnel s'applique :

(I) Une fois le briefing passé, les supporters ne peuvent assister en aucun cas les équipes : préparation du matériel, planification de la course, aides diverses à la préparation de la course, etc…
(II) Aux ATs ou PVs désignés, les supporters n'ont pas le droit de fournir ni même d'approcher les équipes, interdiction étant faite d'apporter de l'aide de toute nature : matériel, alimentation etc…
(III) Les supporters n'ont pas le droit de fournir aux équipes des informations concernant la course ou informations pouvant les aider dans la course.
(IV) Les supporters n'ont pas le droit d'utiliser les ressources de l'organisation de la course sur les points d'organisation PC course, ATs ou PVs comme les toilettes, l'eau, la nourriture, les tentes, les sites de campement, les téléphones etc…
(V) Les supporters n'ont pas le droit de chercher des informations sur la course auprès des officiels sur les ATs. Les informations peuvent être obtenues uniquement auprès du PC course ou par les canaux publics d'information.

Il est interdit aux supporters de cacher ou de déposer de l'équipement, de la nourriture ou tout autre sur le parcours.
Les supporters ne peuvent pas guider, accompagner, suivre, les équipes sur le parcours.
Les supporters ne sont pas autorisés à attendre à n'importe quel point du parcours le passage leur équipe, ou à regarder le passage des autres équipes en dehors des points désignés PV.

5.C. LES REPORTERS

Tout reporter doit être inscrit lors des vérifications administratives et avoir été accrédité par l'organisation.
Le reporter doit porter en permanence le marquage ''reporter'' fourni par l'organisation.
Toute assistance à toute équipe sera sanctionnée par l'organisation (pénalité infligée à l'équipe) et le reporter se verra interdire l'accès au parcours.

5.D. ASSISTANCE

L'assistance du public, des spectateurs, des médias, etc… est définie comme suit :
Aucune aide ne peut être demandée ou acceptée qui permettrait à l'équipe d'être avantagé au cours de la course *(exemples : transport dans un véhicule de l'équipe ou de son matériel, utilisation de la vague du sillage d'un bateau, abri derrière un véhicule, etc…).*
Aucune aide ne peut être demandée ou acceptée qui consisterai à obtenir de la nourriture ou des boissons, de l'assistance médicale ou toute autre forme d'assistance non précisée *(exemples : des médicaments, du matériel de remplacement, de la glace pour les blessures, utilisation des phares d'une voiture la nuit, etc…).*

L'interaction avec le 'public' en général est cependant permise *(exemples : demander son chemin, poser pour des photos, répondre à des questions, acheter de la nourriture dans un magasin public, etc…).*
'Public' étant défini par : à qui, chaque équipe, chaque concurrent a accès d'une manière identique.

Si une équipe est suivie par des médias (média spécifique à l'équipe ou média organisation) durant la course, ce média doit être accrédité par les organisateurs et ce quelle qu'en soit la forme. Cela peut inclure (liste non exhaustive) photographes, reporters, cameramen, journalistes ou même des dispositifs de repérages particuliers, etc… L'ensemble de ces médias est soumis à l'ensemble des règles de la course.

L'assistance entre équipes participants au classement final est autorisée.
L'assistance de la part d'équipes hors classement, hors course ou disqualifiées, au bénéfice d'autres équipes encore en course, est interdite sous quelque forme que ce soit.

Article 6 - COURSE

6.A. LE JURY DE COURSE

La compétition est jugée par un jury de course composé de 3 personnes + le Directeur de course (consultatif).

Il est en charge du respect des règles et veille particulièrement aux aspects sécurité, éthique et équité sportive.
Il est seul juge et peut sanctionner par des pénalités, toute transgression au règlement.
Il peut également accorder des bonifications en fonction des neutralisations effectuées ou pour toute autre raison à sa discrétion. Le jury décide seul des modes et des lieux de restitution des bonifications.
Réclamations :
Toute réclamation doit être déposée par écrit et signée par le capitaine de l'équipe, au contrôle de passage (CP) situé juste après les faits.
Toute réclamation à la fin de l'épreuve doit être remise, au plus tard, une heure après le passage de la ligne d'arrivée.
Les réclamations doivent préciser :

- L'heure, la date, le lieu.
- Le nom, le numéro de l'équipe (+ signature du capitaine)
- Le nom et numéro de l'équipe ou de la personne contre qui la réclamation est adressée.
- La raison et la description de la réclamation
- Les témoins

Toute réclamation incomplète sera rejetée.
Toute réclamation jugée antisportive par le jury de course, pourra entraîner des pénalités à l'encontre des plaignants.

Les réclamations seront jugées par le jury de course qui entendra, s'il le souhaite, les concurrents concernés.
Tout évènement ou incident affectant une équipe et/ou l'organisation en raison de l'environnement (exemples : temps, terrain, habitants, trafics, transport) font partie de la compétition. Tous préjudices en raison de ces facteurs ne peuvent être sujets à des protestations.
Le soin de l'équipement et du matériel fournit par l'organisation est de la responsabilité de l'équipe. Tout équipement endommagé ou cassé sera à la charge de l'équipe et ne pourra donner lieu à aucune plainte ou aucun temps de compensation.

6.B. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Un contrôle anti-dopage pourra être organisé, à tout moment, par la Direction Départementale ou Régionale de la Jeunesse et des Sports ou par l'association Sport et Nature ProMotion.
La liste des médicaments interdits qui sera prise comme référence est celle de la World Anti Doping Agency
Toute équipe dont au moins un coureur est déclaré positif au contrôle anti-dopage est disqualifiée et ne peut, le cas échéant, prétendre à aucune récompense.

Toute équipe ou coureur contrôlé positif au contrôle anti-dopage sera déclaré indésirable dans les futures organisations de notre association ainsi que dans les courses associées du circuit ARWS.

6.C. LES PENALITES

Le règlement comporte trois catégories de pénalités :
- **Les pénalités horaires,**
- **La mise hors classement,**
- **La mise hors course.**

Toute faute ou tout manquement à la forme ou à l'esprit de l'ARWS 2014 – Raid in France peut donner lieu à sanction si le jury de course le décide. Toute faute de l'équipe ou d'un de ses membres, jugée intentionnelle par le jury, entraîne immédiatement la mise hors course de l'équipe.

<u>Les pénalités horaires :</u>

Toute pénalité horaire est appliquée suivant la règle du « Stop and Go » au point choisi par l'organisation ; l'équipe pénalisée étant bloquée pendant la durée totale de la pénalité sur le lieu déterminé par le jury.

Toute pénalité horaire est distribuée par le jury de course suivant la liste ci-dessous.
La liste n'est pas exhaustive.

Liste des pénalités horaires (à définir par le jury / minimum)	
Non-respect des limites ou des consignes de l'organisation sur une zone (Départ, CP, B, AT, ASSISTANCE (ASS), …)	30 min
Non-respect de la propreté sur une zone (Départ, CP, AT, ASS, …)	2h
Matériel de sécurité non conforme (par item)	2h
Absence des marquages obligatoires ou marquages irréguliers	1h
Matériel obligatoire manquant	1h / équipement + attente du matériel
Perte du Road-book ou cartes Coureurs	1h + attente nouveau Road-book au CP, AT ou ASS
Progression de l'équipe non groupée (> 50 mètres entre deux coureurs)	2h
Recours non justifié à l'assistance de l'organisation	3h
Eclairage nocturne spécifique VTT défaillant	arrêt de l'équipe

La mise hors classement :

Toute mise hors classement est décidée par le jury de course suivant la liste ci-dessous.
La liste n'est pas exhaustive.

Liste des mises hors classement
Equipe incomplète au départ, à un CP, à une AT, à l'arrivée, …
Non-respect des propriétés traversées, de l'environnement, …
Forfait d'un coureur de l'équipe
Visa du départ, d'un CP, d'une balise, d'une AT, de l'arrivée manquant
Non application des consignes de sécurité
Perfusion par les équipes médicales de Raid in France, ou autres

La mise hors course :

Toute mise hors course est décidée par le jury de course suivant la liste ci-dessous.
La liste n'est pas exhaustive.

Liste des mises hors course
Infraction sur l'identité ou les capacités physiques et/ou techniques d'un coureur
Utilisation de moyens de transport ou de matériel non autorisés
Dégradation volontaire de l'environnement, non-respect des consignes liées à l'environnement
Attitude injurieuse ou agressive
Comportement déloyal, sabotage (par ex : suppression du marquage du parcours)
Forfait de deux coureurs d'une même équipe *
Changement d'un des coureurs de l'équipe
Non-assistance à personne en danger
Abandon d'un équipier en dehors d'un CP, d'une AT (hors cas de force majeure)
Pollution, feu, dégradation, vandalisme ; avant, pendant et après l'épreuve (ces actes restent sous la responsabilité des équipes engagées)
Balise de détresse perdue
Déclenchement de la balise de détresse sans justification sérieuse
Enquête pour découvrir le tracé et reconnaissance préalable
Contrôle anti-dopage positif pour cette course ou dans une course associée

* Le regroupement de plusieurs équipes peut être accepté par l'organisation sachant qu'une équipe peut continuer uniquement si elle comporte au minimum trois coureurs. L'équipe nouvellement constituée continue alors la course hors classement.

6.D. LES VERIFICATIONS

Le règlement comporte trois types de vérifications :
- **Les vérifications administratives,**
- **Les vérifications techniques,**
- **Les vérifications pendant la course.**

Tout coureur s'expose à une interdiction de participation à la course, sans indemnisation, en cas de non remise de tous certificats et/ou attestations lors des vérifications administratives.

L'organisation se réserve le droit d'interdire la participation de tout coureur ne maîtrisant pas les minimas techniques exigés lors des vérifications techniques.
Toute équipe réussissant avec succès les vérifications administratives et techniques est accréditée pour participer à la course ; par conséquent, l'organisation remet à chaque coureur un bracelet (bracelet qui doit être porté jusqu'à l'arrivée).

Les vérifications administratives :

Elles interviennent, avant la course, à l'endroit et à la date indiquée sur le programme définitif.
Ces vérifications sont effectuées à la chaîne.

Toute équipe doit présenter l'intégralité des certificats et pièces obligatoires correctement renseignés.

Liste des vérifications administratives
Certificat de natation pour chaque coureur
Attestation d'orientation pour chaque équipe
Conditions d'inscription et de participation pour chaque équipe (source : site Internet)
Certificats de qualifications techniques pour chaque coureur (Annexe IV et V)
Certificat médical d'aptitude pour chaque coureur

En outre, lors de la remise des dossards, les membres de chaque équipe devront avoir personnellement signé la Charte pour la Nature de l'ARWS 2014 – Raid in France.

Les vérifications techniques :

Elles interviennent avant la course, une fois les vérifications administratives terminées et passées avec succès.
Les vérifications techniques sont réparties en plusieurs ateliers.

Atelier 1 : Vérification du matériel obligatoire

- matériel obligatoire Equipe ;
- matériel obligatoire Coureur ;
- matériel obligatoire VTT ;
- matériel obligatoire Montagne et cordes ;
- matériel obligatoire Canyon et spélologie ;
- matériel obligatoire Kayak ;
- matériel obligatoire Raft.

Atelier 2 : Test de manipulation du matériel obligatoire montagne et cordes.

Atelier 3 : Balise, test de maîtrise et contrôle du paramétrage.

Atelier 4 : Bilan médical

- matériel obligatoire médical,
- fiche médicale individuelle.

Les vérifications pendant la course :

Le jury de course peut décider d'effectuer des vérifications pendant la course. Ces vérifications peuvent avoir différents objectifs liés à la sécurité, au matériel obligatoire, à l'aspect médical, au **respect du règlement**, etc…
Ces vérifications ne donnent lieu à aucune restitution de temps. Il appartient à l'équipe d'être organisée pour que ce contrôle se déroule rapidement.
Le changement ou la vérification du fonctionnement des balises de localisation ne donne lieu à aucune restitution de temps.

6.E. LE PARCOURS

Un point de départ, des points de contrôle, un point d'arrivée, en milieu naturel et préservé.
Le parcours complet de l'épreuve est tenu secret. Il est partiellement dévoilé lors du briefing.
La course et son parcours peuvent être modifiés à tout moment par la Direction de course.
La progression de nuit est autorisée sauf décision contraire de l'organisation.
L'itinéraire n'est pas balisé (sauf dans certains passages exposés ou obligatoires).
Le profil du parcours et l'enchaînement des disciplines sportives sont connus lors du briefing de course.
Les équipes sont autonomes pour leur besoin en nourriture et eau durant l'épreuve.

Il sera remis à chaque équipe :
- pour les coureurs, en plusieurs points du parcours (CP/AT):
  un road-book coureurs + passeports coureurs
  un jeu de cartes couleurs à l'échelle 1/50 000

La remise des documents est effectuée à la sortie du CP/AT.

Les passeports coureurs devront être visés à chaque CP. Leurs pertes provoquent un arrêt de l'équipe jusqu'à ce que le carton soit retrouvé ou qu'un nouveau passeport soit acheminé par le Directeur de course après vérification du visa des CP précédents.

Le briefing est organisé la veille du départ pour permettre aux équipes de préparer leur course.

Le cheminement est librement défini par chaque équipe grâce aux indications et informations fournies dans le road-book.

La Direction de course se réserve le droit de modifier, de supprimer ou d'ajouter des portions de parcours à tout moment. Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, supprimées ou modifiées à tout moment.

6.F. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT HUMAIN ET GEOGRAPHIQUE

Toute équipe montre son intérêt à l'environnement humain et géographique en s'engageant par la signature de la charte environnement « Back to Nature » de Raid In France.

Tout coureur doit minimiser au maximum son impact sur l'environnement lors de son passage (utilisation des chemins existants, ne pas couper les lacets, ne pas traverser les champs cultivés….).
Tout coureur doit s'efforcer d'utiliser, parmi les options de cheminement qui se présentent, celle qui semble : la moins dangereuse, la moins gênante pour les propriétés traversées, la plus respectueuse de l'environnement.
Lors de la traversée de zones protégées particulières (Parc Nationaux), une réglementation spécifique sera appliquée. Cette réglementation sera détaillée dans le road book qui fera alors office de règlement. Tous les concurrents qui ne respecteraient pas celui-ci seront mis HORS COURSE.

Tout coureur qui souhaite traverser une propriété privée doit le faire en respectant les installations (clôtures, barrières, …). Les portails restent ouverts s'ils étaient ouverts et fermés s'ils étaient fermés.
Dans le cas de troupeau en estive, tout coureur devra minimiser au maximum son intrusion dans l'espace utilisé en s'arrêtant ou en faisant une pose afin de donner du temps aux animaux pour intégrer sa présence. Une attention toute particulière sera de mise lors de troupeaux protégés par des chiens de berger de type Patou.
Toute équipe quittant une zone de CP ou de changement d'activités (AT) doit s'assurer que cette zone reste propre.
Sur les zones d'AT, il est interdit d'utiliser des groupes électrogènes ou autres systèmes motorisés. Les déchets sont déposés sur les points prévus à cet usage et triés.

6.G. LE CLASSEMENT

L'équipe qui a effectué l'ensemble du parcours et qui franchit en tête la ligne d'arrivée, compte tenu des pénalités ou bonifications éventuelles, est déclarée vainqueur.

Seules les équipes complètes à l'arrivée peuvent être classées.
Le temps de référence est pris sur le passage du dernier membre de l'équipe.

Un classement général est établi ; il tient compte des deux paramètres suivants :

1) Parcours effectué dans sa globalité :
Toute équipe qui a effectué l'ensemble du parcours, est classée suivant son temps global de course (temps de course compte tenu des pénalités ou bonifications éventuelles).

2) Parcours effectué dans sa globalité avec utilisation des parcours de shunt et de repli :
Toute équipe, compte tenu des temps limites de passage aux CP, qui a été obligé d'emprunter un ou plusieurs itinéraires de shunt ou de repli, appelé TM (temps maximum), est classée obligatoirement après toute équipe ayant réalisé l'ensemble du parcours sans les itinéraires de substitution.

L'ordre de classement est fonction du nombre de parcours de substitution empruntés, de leur positionnement et du temps global de l'équipe.
Chaque parcours shunt, est assorti d'une lettre : A, B, C, D, E, F, G, H, I.
La lettre la plus pénalisante est le A puis le B puis le C…
Le classement se fera dans l'ordre ci-dessous:
1/ au temps global pour toutes les équipes non soumises à un TM
2/ au temps global pour toutes les équipes soumises au TM-I
3/ au temps global pour toutes les équipes soumises au TM-H etc etc...

Dans le cas où les équipes seraient soumises à deux TM, le mode de classement sera le même à savoir:
1/ au temps global pour toutes équipes soumises au TM-F + TM-D
2/ au temps global pour toutes équipes soumises au TM-F + TM-C etc...

6.H. LES CONTROLES DE PASSAGE (CP), LES BALISES (B)

Le parcours s'organise autour des CP, B ; ceux-ci figurent dans le road-book Coureurs et sur les jeux de cartes coureurs. Ces points sont décrits sommairement pour faciliter l'identification.

<u>Contrôles de passage (CP) :</u>

- Les CP sont placés de manière à orienter, sécuriser et contrôler la progression des coureurs ;
- Les CP comprennent un moyen de communication et deux personnes de l'organisation ;
- Les pointages aux CP sont obligatoires ;
- L'organisation pointe le passeport lors de l'arrivée de l'équipe au CP ainsi que lors de son départ ;
- L'équipe doit se présenter au complet à chaque CP. Le temps de passage est pris sur le passage du dernier membre de l'équipe. D'éventuelles observations peuvent être notées ;
- Le rôle du CP n'est pas d'aider, de renseigner, de nourrir les équipes sauf consignes particulières de la direction de course ou pour des raisons de sécurité.

<u>Balises (B) :</u>

- Les balises sont placées de manière à orienter et sécuriser la progression des coureurs ;
- Aucune personne de l'organisation ne se trouve aux balises ;
- Les balises sont des points de passage obligatoires ;
- L'équipe au complet doit pointer son passeport à chaque balise (chaque équipier doit être en mesure de toucher la balise) ;
- Les balises peuvent porter des noms, l'équipe doit reporter ces noms sur son passeport.

6.I. LES AIRES de TRANSITION (AT)

Les AT sont des aires de changement d'activité. Elles sont aussi des CP pour les coureurs.
Toute équipe ne peut entrer dans une aire de transition et n'en sortir que lorsqu'elle est complète.
Sur une AT, l'équipe doit se conformer aux directives de l'organisation.
Deux AT sont particulières : les AT/ASS. Sur ces 2 points, les équipes retrouveront en plus de leur matériel obligatoire spécifique, un bidon de matériel personnel remis à l'organisation avant le départ de la course.

6.J. REPOS OBLIGATOIRE

Toute équipe doit effectuer 2 x 3 heures d'arrêt minimum sur l'ensemble du parcours :

- 3 heures seront obligatoirement prises sur l'ASS1 et 3 heures sur l'ASS2 ;
- 3 heures sera le temps effectif passé dans une zone de transition, fermée et non accessible avec le matériel du team (hors boisson, nourriture et matériel de repos).

6.K. LA DIRECTION DE COURSE

L'organisation dispose d'une Direction de course, qui gère la course.
Cette équipe se positionne à différents endroits lors de l'épreuve, pour suivre précisément le déroulement de la course.
Cette équipe assure une permanence 24h/24h du samedi 13 septembre 5h30 au samedi 20 septembre 16h00.

La Direction de course est joignable par radio, téléphone mobile et/ou satellite ; les numéros figurent aussi dans les road-book Coureurs.

Directeur de l'événement et de course :	Pascal Bahuaud
Directeur de course :	Thierry Grisard
Responsable médical (AMS) :	Olivier Aubry
Président du jury :	Béatrice Lambert

6.L. L'ABANDON

L'abandon n'est autorisé que lors d'un passage aux CP (sauf cas de force majeure).
Tout abandon doit être signalé aux contrôleurs du CP.

Si pour une raison de force majeure, une équipe est contrainte à l'abandon en dehors des points autorisés, il est obligatoire de prévenir la direction de course.
Toute équipe qui ne respecte pas cette règle peut être poursuivie pour recherches inutiles et devra s'acquitter des frais engendrés par les recherches.

En cas de secours, toute l'équipe doit attendre l'autorisation de l'organisation avant de repartir.
Une équipe dont un membre a abandonné ne peut poursuivre l'épreuve qu'après accord écrit de l'organisation et sous réserve d'être en possession du matériel nécessaire pour la progression. En tout état de cause, ce sera hors classement.

6.M. LA SECURITE

Les conditions météo peuvent entraîner une modification de parcours.
Deux moyens de communication sont à votre disposition :

- Un téléphone GSM (smartphone et Iphone interdit) avec la fourniture d'une carte SIM bloquée sur quatre (4) numéros d'urgence : PC course, directeur de course et responsable médical et le 112 ;
- Une balise GPS.

L'usage du téléphone est interdit en dehors des situations d'urgence.

Tout déclenchement de la balise de détresse provoque une mobilisation générale de l'organisation et des autorités civiles et/ou militaires. Ce geste doit donc impérativement être réservé à des circonstances très exceptionnelles (risque vital). En cas de déclenchement abusif, les frais engagés seront facturés à l'équipe fautive.

Les boîtiers GPS possèdent un niveau d'alerte :

Niveau d'alerte fort (bouton SOS) :

Utilisation de ce niveau dès qu'il y a un risque vital pour un équipier (noyade, chute très grave, hémorragie…). Dans ce cas d'alerte, les équipiers doivent assumer les premières taches, prodiguer les premiers soins, faire un diagnostic pour répondre calmement et clairement aux questions que le médecin posera.
Rester sur place pour pouvoir guider l'arrivée des équipes de secours. Dès qu'une connexion GSM est possible, l'équipe donne des précisions sur le pourquoi de l'alerte. Si un CP est proche, deux (2) équipiers doivent le rejoindre pour communiquer par radio avec la direction de course.
Les équipes se doivent mutuellement assistance dans les cas graves. Le cas échéant, le jury de course étudiera le moyen de restituer du temps aux équipes impliquées.

Toute intervention ou modification de parcours pour raison de sécurité n'entraîne aucun réajustement de classement.

La progression des coureurs se fait sur routes et chemins ouverts à la circulation, comme il est d'usage sur les épreuves « aventure ».
Les coureurs sont impérativement soumis au code de la route en vigueur. En VTT, les coureurs doivent circuler en file et pas de front ; la nuit, les coureurs doivent avoir un éclairage avant et arrière en marche sur chaque VTT.
Les coureurs ne jouissent d'aucune priorité que ce soit à VTT, à pieds ou autres. La responsabilité des coureurs est engagée en cas d'accident.

Des temps limites sont définis sur chaque section. Toute équipe qui se présente au delà du temps limite, est orientée vers un parcours de substitution.

Le port du gilet de sauvetage est obligatoire en kayak et en raft.
Le port du casque est obligatoire en VTT, en kayak et en raft.
Chaque coureur doit avoir avec lui, à chaque instant, son matériel obligatoire personnel. Il doit le porter impérativement.
Utilisation du téléphone GSM : lors de problèmes mineurs, l'utilisation du téléphone est autorisée pour prévenir l'organisation : problème physique entraînant un ralentissement de l'équipe, anomalie sur le parcours, balise manquante. Dans ce cas, l'équipe doit, au CP suivant faire recéler son téléphone.

6.N. LES MOYENS DE PROGRESSION

Tout moyen de progression pendant la course est non motorisé.
Tout moyen de progression non autorisé est expressément interdit.
Toute aide extérieure à la progression est interdite (voile, cerf-volant, moteur…).

Disciplines :

- Montagne : chaque équipe doit connaître les risques liés à la progression en altitude, sur terrain difficile ou/et engagé ;
- Trekking : Chaque équipe doit posséder un équipier capable de s'orienter sans visibilité ;
- Kayak : le choix du type de pagaie est laissé libre aux équipes. Les pagaies personnelles sont autorisées ;
- Raft : chaque équipe doit posséder un équipier capable de barrer, en autonomie, un raft sur une rivière de classe 4. Les pagaies et gilets sont fournis obligatoirement par l'organisation ;
- VTT : les VTT devront être en parfait état de marche ;
- Progression sur cordes, (canyoning et spéléologie) : chaque équipier doit posséder les qualifications requises (fiche type).
- Equitation : chaque équipier devra avoir pratiqué l'activité et s'être informé sur les risques et les bonnes pratiques relatives à cette activité.

Toute équipe doit fournir les certificats d'aptitude demandés par l'organisation pour la progression sur cordes et en l'eau vive.

Article 7 – MATERIEL OBLIGATOIRE

Ce matériel doit être en bon état d'utilisation durant la course.
Un état du matériel jugé non conforme par l'organisation peut entraîner la mise hors course de l'équipe.
Ce matériel pourra faire l'objet de vérifications à tout instant, et des pénalités horaires seront distribuées si nécessaire.
Chaque coureur porte son matériel obligatoire personnel (voir paragraphe 6M)

7.A. EQUIPEMENT INTERDIT

- GPS, montre GPS, compteur GPS ou tout autre système de positionnement, de mesure de la vitesse (podomètre…). Ne sont autorisés que les compteurs de vélos (sans GPS) ;
- Armes ;
- Cartes autres que celles fournies par l'organisation ou système électronique de cartographie ;
- Moyens de télécommunication (hors matériel obligatoire) exemples : Smartphone, IPhone, etc…

7.B. EQUIPEMENT OBLIGATOIRE

La liste du matériel obligatoire est présente en annexe V. Le matériel est répertorié en différentes parties :
- matériel obligatoire Equipe ;
- matériel obligatoire Coureur ;
- matériel obligatoire VTT ;
- matériel obligatoire Montagne et Cordes ;
- matériel obligatoire Canyon et Spéléologie ;
- matériel obligatoire Kayak ;
- matériel obligatoire Raft ;
- matériel obligatoire Médical.

Tout coureur doit être en possession, au départ de chaque section, du matériel obligatoire défini ci-dessus et qui respecte les règles en vigueur en France.

Article 8 – MEDICALISATION

La médicalisation de l'ARWS 20124– Raid in France est assurée par l'association AMS. Cette association a déjà assuré la médicalisation de nombreuses épreuves sportives en milieu naturel (Rallye Paris-Dakar, Raid in France 2007, 2009, 2010, 2011 et 2012 …) ; compétitions semblables par leurs risques aux raids multisports.
En cas de besoin de médicalisation d'urgence trois différents services (pompiers, PGHM, CRS) suivant les besoins et la période peuvent être alertés.
Les médecins sont positionnés à des endroits jugés importants par l'organisation et AMS.

Toute équipe peut être neutralisée (provisoirement stoppée) ou arrêtée pour raisons médicales (accident, incident, fatigue, ...), à sa demande ou par décision de l'organisation médicale.
Dans ce cas de figure, le temps n'est pas décompté et l'équipe doit se conformer aux directives de l'organisation.

La liste du matériel médical est présente en annexe VI. Le matériel est répertorié en différentes parties.

Article 9 – MARQUAGE

9.A. EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPES

Vêtements :
- Manches du coude au poignet, …
- Toutes autres zones situées hors des manches,
- Pantalons, collants, shorts
- Couvre-chef, casquette

Sac à dos :
- Les bretelles dans leurs totalités,
- Bas du sac,
- Côté gauche.

Raft / Kayak : arrière des deux cotés L 50 cm x h 10 cm
Autres supports : non réglementés sauf cas précis ci-dessous

9.B. EMPLACEMENTS RESERVES A L'ORGANISATION

Chasuble : l'ensemble de la superficie.
Dès que celle-ci leur a été remise, la chasuble doit être portée par les équipes en toute circonstance et en particulier sur les lieux d'organisation de la course : aire de vérification, salle de presse, salle coureur, aire de préparation du matériel, ainsi que sur tous les lieux étant susceptibles d'avoir un impact média.
La chasuble doit être toujours visible, durant la course, et portée par-dessus tout vêtement ainsi que par-dessus le gilet de sauvetage.
Sac à dos : Haut du sac
Casques : Avant
VTT : Plaque avant VTT fournie par l'organisation
Raft / Kayak : avant des deux cotés L 50 cm x h 10 cm

AR WORLD SERIES

COUPE DU MONDE DES RAIDS AVENTURE

Du 13 au 20 Sept 2014

Certificat Médical Personnel

Le Docteur , Docteur en médecine

certifie que l'examen de Mlle, Me, M

ne révèle aucune contre-indication à la pratique en compétition des sports listés ci-après :

- Vélo Tout Terrain
- Course à pied
- Marche
- Natation
- Kayak et rafting
- Canyoning
- Spéléologie
- Equitation
- Atelier de cordes

Allergies connues :

Certificat médical rédigé à *(lieu)* : Le *(date)* :

Signature et cachet

- *Les raids multisports sont des enchaînements d'activités de sports nature non mécaniques ;*
- *Ils sont majoritairement composés de course à pied, VTT, canoë-kayak. Les distances et dénivelés peuvent varier considérablement d'une épreuve à l'autre ;*
- *Il est donc recommandé aux pratiquants de décrire le plus précisément possible au praticien, les caractéristiques du ou des raids auxquels il souhaite participer.*

Du 13 au 20 Sept
2014

COUPE DU MONDE DES RAIDS AVENTURE

Certificat de natation

Je soussigné, , Maître nageur

certifie que Mlle, Me, M

est capable de nager la distance de 25m minimum sans aide extérieure, sans arrêt et incluant une immersion complète de 5 secondes minimum.

Certificat rédigé à (lieu) le (date)

Signature et cachet

N° du B.E. :

AR WORLD SERIES

COUPE DU MONDE DES RAIDS AVENTURE

Du 13 au 20 Sept 2014

Certificat d'orientation

Je soussigné, , capitaine de l'équipe :

certifie que la totalité de l'équipe a pris connaissance des caractéristiques de l'épreuve Adventure Racing World Series - Raid In France 2014 et de son règlement, en particulier, le point concernant l'orientation et que notre équipe affirme détenir au minimum un coureur capable de s'orienter à la boussole, de jour, de nuit ou/et par temps de brouillard.

Certificat rédigé à (lieu) : le (date) :

Signature :

Du 13 au 20 Sept 2014

COUPE DU MONDE DES RAIDS AVENTURE

Fiche Test : connaissances et pratiques cordes et spéléo.

Nom et N° de l'équipe :

- L'ensemble des parcours où pourront être présent des activités de cordes (canyons, grottes, via…) pendant l'ARWS - Raid in France 2014, sont équipés par l'organisation.
- **Durant les parcours de cordes, les équipes seront en autonomie complète. Les parcours de cordes sont obligatoires.**
- **Le temps nécessaire pour la réalisation du parcours souterrain sera déterminé par l'organisation et sera le même pour toutes les équipes.**

Niveau demandé :

Connaissances :
- je connais les dangers propres à l'activité canyon, spéléo et aux ateliers de cordes (via-corda, tyrolienne, remontée sur cordes, rappel).
- je connais le matériel employé pour la progression en canyon, sur cordes et en spéléo.

Pratiques :
- je m'équipe seul et je sais contrôler mon matériel (baudrier, descendeur, mousquetons…),
- je sais utiliser une longe double,
- je suis capable de m'auto assurer ou d'assurer mes coéquipiers,
- je sais prendre un rappel à un relais,
- je suis autonome lors de descente en rappel,
- je suis autonome lors des progressions sur corde,
- je me sers d'une poignée autobloquante,
- je remonte sur une corde fixe, en fil d'araignée (dans le vide) sur 50m de hauteur.
- j'escalade un passage de niveau III.
- je sais lire un topo spéléo et m'orienter en progression souterraine (minimum 2 équipiers).

Connaissances et pratiques environnementales :

- je connais et je respecte la faune et flore de montagne, aquatique et souterraine.
- je connais et je respecte le milieu aquatique et souterrain (concrétions, eau,…),
- je ne laisse aucune trace de mon passage (papiers, déchets, déjections…).

Nom : Prénom : Diplôme (BE):

adresse : Tél :

certifie que les personnes dont le nom figure ci-dessous ont validé les épreuves décrites ci-dessus.

	Nom	Prénom	Niveau	Topo
Capitaine				
Equipier 1				
Equipier 2				
Equipier 3				
Remplaçant				

Fait à le Signature

L'original de cette fiche test devra être présenté lors des vérifications d'avant course à Vals-Près-le-Puy, accompagné de la copie de la carte professionnelle du formateur titulaire du Brevet d'état (BE) ou d'un diplôme équivalent.

Rock the adventure!
RAID IN FRANCE
VOLCANOS & CAMARGUE
2014

COUPE DU MONDE DES RAIDS AVENTURE

Du 13 au 20 Sept
2014

FIAR WORLD SERIES

Fiche Test : connaissance et pratique de l'activité kayak et raft

Nom et N° de l'équipe :

- Les connaissances et des niveaux de pratique demandés dans cette fiche sont issus du livret Pagaies Couleurs de la Fédération Française de Canoë-kayak
- Le niveau des rivières naviguées pendant l'épreuve sont de classe II à IV (classement de la Fédération Internationale de Canoë Kayak) suivant le niveau de l'eau.
- Les équipes devront avoir en leur sein au minimum deux équipiers possédant le niveau Pagaie Verte et deux équipiers possédant le niveau Pagaie Bleu.

Niveau Pagaie Verte:

Connaissances :
- je m'équilibre avec ma pagaie,
- je reconnais les principaux dangers : arbres, barrages, passerelles basses,
- je reviens en cas de dessalage, en nageant face à l'aval, au bord.

Pratiques :
- je m'équilibre seul,
- j'embarque et je débarque seul dans des zones non aménagées,
- je connais les effets du courant sur mon embarcation, je sais gîter et je remonte un courant lisse.
- je traverse un courant lisse sans perdre de terrain,
- je me sers de ma pagaie comme d'un gouvernail,
- je descends la rivière à allure régulière.

Niveau Pagaie Bleue:

Connaissances :
- j'apprécie la difficulté d'un parcours, j'évite une cravate en gîtant mon bateau vers l'obstacle,
- je reviens au bord avec tout mon matériel en cas de dessalage,
- je participe à la récupération du matériel d'une personne dessalée.

Pratiques :
- je pagaie à l'intérieur d'un virage lorsque j'entre ou je sors du courant,
- je fais un arrêt d'urgence dans une zone encombrée,
- je me freine et je rejoins le bord en bac arrière,
- je remonte une courte portion de rivière encombrée en utilisant les courants,
- je descends un parcours à allure régulière en tête.

Connaissances et pratiques environnementales :
- je discerne les zones adaptées pour embarquer et débarquer en respectant l'environnement,
- je ne laisse aucune trace de mon passage (papiers, déchets…),
- je respecte les utilisateurs de la rivière et les riverains.

Nom : Prénom : Diplôme (BE):

adresse : Tél :

certifie que les personnes dont le nom figure ci-dessous ont validé les épreuves décrites ci-dessus.

	Nom	Prénom	Niveau
Capitaine			
Equipier 1			
Equipier 2			
Equipier 3			
Remplaçant			

Fait à le Signature

L'original de cette fiche test devra être présenté lors des vérifications d'avant course à Vals-Près-le-Puy, accompagné de la copie de la carte professionnelle du formateur titulaire du Brevet d'état (BE) ou d'un diplôme équivalent.

Liste matériel obligatoire ARWS 2014 - Raid In France

Le matériel et les vêtements doivent être à la taille de la personne qui doit l'utiliser ou les porter.

- **Matériel obligatoire EQUIPE (doit être en permanence à la disposition de l'équipe)**
  - 1 tente pouvant abriter 4 personnes (2.5m^2 minimum). 2 tentes de deux personnes sont aussi acceptées). Les coureurs doivent pouvoir être allongés sans toucher la toile.
    Le tapis de sol doit être solidaire de la toile
  - 1 toile étanche de 3x3m avec 3 œillets ou boucles textiles par côté (pouvant servir d'abri)
  - 1 porte carte étanche
  - 1 couteau (repliable ou dans un étui, lame de 50 mm minimum de long et pouvant couper une corde)
  - 1 briquet ou allumettes étanches
  - 2 bougies (de type chauffe plat, bougie d'anniversaire interdite)
  - 2 boussoles
  - 2 altimètres
  - 1 système de positionnement GPS et de communication (fourni par l'organisation).
  - Un téléphone mobile GSM (hors IPhone ou Smartphone) pouvant communiquer en France ou pouvant accepter une carte SIM du réseau SFR.
  - 1 appareil photo étanche (utile pour photographier une balise manquante ou autre problème concernant le règlement). Téléphone portable non autorisé, caméra type Go Pro autorisée.
  - 1 pharmacie de course (doit être contenu dans un sac étanche
  - 1 lampes à éclats stroboscopiques (frontale ou lampe de vélo clignotante non autorisée)

- **Matériel obligatoire COUREUR (doit être en permanence à la disposition de chaque coureur)**
  - 1 sac de couchage (poids minimum de 400 gr). Sac de type BIVY bag non autorisé
  - 1 couverture de survie dimensions minimum 2.2m x 1.4m
  - 1 sac à dos (40 litres conseillés)
  - 1 lampe frontale en état de marche
  - 1 paire de lunettes de soleil (protection 100 % UV et IR)
  - 1 sac étanche pour sac à dos (sac type poubelle autorisé)
  - 1 veste de protection étanche, respirante avec capuche (membrane obligatoire, 2 couches minimum)
  - 1 pantalon de protection étanche et respirant (membrane obligatoire, 2 couches minimum)
  - 1 polaire, manches longues (poids minimum : 200g),
  - 1 sous-vêtement thermique haut (manches longues)
  - 1 collant ou pantalon jambes longues
  - 1 bonnet ou Buff
  - 1 paire de gants longs (recouvrant la totalité des doigts)
  - 1 sifflet.
  - 1 chasuble de course (fournie par l'organisation et devant toujours être visible)

- **Matériel obligatoire VTT**
  Coureur
  - 1 VTT en état de marche
  - 1 caisse à vélo rigide et résistante à l'eau, (carton interdit) de dimensions maximales : 140x80x30cm
  - 1 casque VTT (norme CE ou équivalent)
  - 1 système d'éclairage spécifique cycle AR, rouge et fixe (fixé sur le VTT)
  - 1 système d'éclairage spécifique cycle AV, blanc (fixé sur le VTT)
  - 1 gilet fluorescent

- **Matériel obligatoire MONTAGNE ET CORDES**
  Equipe
  - 1 réchaud avec son combustible (en état de marche et permettant de chauffer un 1 litre d'eau)
  - 1 contenant de 1 litre minimum
  - 1 caisse rigide marqué avec la lettre A et du numéro de l'équipe pouvant contenir le matériel obligatoire montagne équipe et coureur (Dimensions : 71x42x47 - fournie par l'organisation)

  Coureur
  - 1 baudrier cuissard (norme CE ou équivalent, baudrier artisanal interdit)
  - 1 longe double en corde dynamique de diamètre 9mm minimum ou longe en sangle manufacturée (longe en sangle artisanale interdite)
  - 2 mousquetons à verrouillage automatique (norme CE ou équivalent)
  - 2 mousquetons à vis (norme CE ou équivalent)
  - 1 descendeur (type 8 ou tube exclusivement)
  - 1 système d'auto assurance Shunt ou cordelette (prussik : anneau de 70cm en diamètre 7mm minimum)
  - 1 paire de gants longs en cuir (recouvrant la totalité des doigts)
  - 1 casque de montagne, canyon ou spéléo (norme CE ou équivalent)
  - 1 poignée d'ascension (Tibloc ou autre interdit) + 1 pédale d'ascension (cordelette ou manufacturée)
  - 1 bloqueur poitrine + sangle de maintien

- **Matériel obligatoire CANYON et SPELEO**
  Equipe
  - 1 réchaud avec son combustible (en état de marche et permettant de chauffer un 1 litre d'eau)
  - 1 contenant de 1 litre minimum

  Coureur
  - 1 baudrier cuissard (norme CE ou équivalent, baudrier artisanal interdit)
  - 1 longe double en corde dynamique de 9mm minimum ou longe en sangle manufacturée (longe en sangle artisanale interdite)
  - 2 mousquetons à verrouillage automatique (norme CE ou équivalent)
  - 2 mousquetons à vis (norme CE ou équivalent)
  - 1 descendeur (type 8 ou tube exclusivement)
  - 1 système d'auto assurance Shunt ou cordelette (prussik : anneau de 70cm en diamètre 7mm minimum)
  - 1 combinaison néoprène (**3mm mini**) de type long John + top néoprène (1.5mm mini) manche longue ou 1 combinaison néoprène (**3mm mini**) manche longue
  - 1 bonnet ou Buff (en plus de celui de la liste matériel obligatoire coureur).
  - 1 sous-vêtement thermique haut (manches longues) (en plus de la liste matériel obligatoire coureur).
  - 1 paire de gants longs en cuir (recouvrant la totalité des doigts)
  - 1 casque de montagne, canyon ou spéléo (norme CE ou équivalent)

- **Matériel obligatoire KAYAK**
  Equipe
  - 2 kayaks (fournis par l'organisation)
  - 2 sacs étanches marqués avec la lettre B et le numéro de l'équipe (doivent pouvoir contenir l'ensemble du matériel obligatoire de l'équipe et des coureurs **ou** le matériel obligatoire navigation kayak ou raft équipe et coureur (sauf les pagaies))
  - 2 cordes de sécurité à lancer (flottantes) de 10m et de diamètre minimum 8mm (fabrication artisanale interdite).
  - 2 lampes de fortes puissances
  - Un système ou housse avec le nom et du numéro de l'équipe pouvant maintenir les pagaies ensemble.
  - 1 lampe à éclats stroboscopiques (en plus de celle de la liste obligatoire équipe)
  - 8 cyalumes (10h mini)

  Coureur
  - 1 casque d'eaux vives (norme CE ou équivalent)
  - 1 combinaison néoprène (**3mm mini**) de type long John
  - 1 gilet de sauvetage (Norme CE, adapté à votre poids)
  - 1 sifflet attaché au gilet
  - 1 couteau attaché au gilet (type poignard avec étui ou couteau repliable Petzl Spatha)
  - 1 pagaie simple ou double (au choix, pagaies personnelles autorisées)
  - 1 paire de chaussures de type running (portage)

- **Matériel obligatoire RAFT**
  Equipe
  - 1 raft (fourni par l'organisation)
  - 2 sacs étanches marqués avec la lettre B et du numéro de l'équipe (doivent pouvoir contenir l'ensemble du matériel obligatoire de l'équipe et des coureurs **ou** le matériel obligatoire navigation kayak ou raft équipe et coureur)
  - 2 cordes de sécurité à lancer (flottantes) de 10m et de diamètre minimum 8mm (fabrication artisanale interdite).

  Coureur
  - 1 casque d'eaux vives (norme CE ou équivalent)
  - 1 combinaison néoprène (**3mm mini**) de type long John
  - 1 gilet de sauvetage (fourni par l'organisation)
  - 1 sifflet attaché au gilet
  - 1 couteau attaché au gilet (type poignard avec étui ou couteau repliable Petzl Spatha)
  - 1 pagaie simple (fournie par l'organisation)
  - 1 paire de chaussures de type running (portage)

TROUSSE MEDICALE D'URGENCE

Symptomes	Classe thérapeutique	posologie	Quantité /équipe	Quantité/ Assistance
Fièvre, douleurs, maux de tête	Ou :Acide Acetyl salicilique : 500 or 1000 mg Ou :Paracetamol : 500 or 1000mg Ou : Dextropropoxifen/paracetamol : 3O/400mg	3g/jour en 3 or 6 prises 3g/jour en 3 fois toutes les 8 heures 2cp x 4/j toutes les 6 ou 8 heures	2 doses* soit 3cp de 1g ou 6cp de 500mg	2 boites
Douleurs importantes	Paracetamol/codein 500/30mg	2cp x 3/j toules les 8 h Risque de somnolence		2 boites
Trauma musculaire /articulaire	Ibuprofene 400 mg	3cp/j toutes les 8 h	6cp (2dodes)	2 boites
Douleurs abdominales	Phloroglucinol (orodispersible)	2cp x 4 j toutes les 6 h		2 boites
diarrhée	Ou :Loperamide Ou :Racécadotril 100mg	2cp puis 1 après chaque diarrhée. **Max 8/j** 1cp puis 1 au repas . **max 3/j**		1 boite 1 boite
Diarrhée/ Douleurs abdominales	Diosmectite (smecta)	3 sachets/ j	3 sachets	1 boite
Nausée-vomissement	Ou :Metoclopropamide Ou :Metopimazine (orodispersible)	1cp x 3/j 2 à 4cp/j	1 doses (3cp)	1 boite
Allergie	Ou :Cetirizine Ou :Hydroxyzine (DCI) dichlorhydrate 25 mg	1cp/j 2 a 4 cp/j Risqué de somnolence	2 doses	1 boite
Ophtamie - /irritation occulaire	Sodium chlorure 0,9‰ unidose Et :collyre : ex Céthexonium Et :compresse oculaire	Lavage de l'oeuil : x 5 /j 1 goutte X 3 ou 4 / j	2 doses	15 doses 1 dose 1
Saignement de nez	Gaze hemostatique			1 boite
Ampoule	Seconde peau : Compeed, spenco	Différentes formes et taille	5 unités	2 boites
Antiseptique	Ou :Iodo Povidone solution 10%(unidose) Ou :Hexamidine		5ml X 1 doses	10 doses + 125 ml 45ml + 300ml
Compresses	Compresses stériles		3 unités	20 unités
Compresses (2)	Compresses tulle gras bétadiné			2 unités
Bandages	Nylex, elastoplaste, coheban		1 rouleau	1 de chaque
	ciseaux		1	1
	Pince à épiler ...		1	1
	Poudre fongicide			1
Sun care	Ecran total indice mini 15			100g
Survival blanket			1	
Irritation/frottement	vaseline ...			1
Ampoules pieds	Creme NOK, Vaseline...			1
OPTIONNEL MAIS RECOMMANDE (confort)				
reflux Gastro intestinal	H2 antihitaminic omeprazol			1
Antiseptique urinaire	Fosfomycine trometamol (mono dose)			1
Pomade Anti inflammatoire	Voltarene gel, ...			1
Pomade Antiseptique	Hexomedine, betadadine...			1

* signifie qu'il faut emporter pour 3 jours de traitement : Ex Paracétamol : 3g par jour soit 9 g pour 3 jours soit 9 cp à 1000mg ou 18 cp à 500 mg.